

# QUE FAIRE SI UN ENFANT VIENT SE CONFIER



Ne pas se laisser entrainer dans le secret

Prendre les dires au sérieux



Pour clarifier la situation, une seule question : **"Peux-tu m'en dire plus ?"**

Garder la confiance (ne pas faire de fausses promesses)



**Si l'enfant relate un cas d'abus sexuel avéré :**

Nous parlons d'abus sexuels avérés si un enfant vient se confier à propos d'informations concrètes.



Expliquer la prochaine démarche que vous allez entreprendre

Prévenir votre responsable  
Celui-ci devrait demander conseil  
aux institutions compétentes.



## CONTACTS UTILES

Permanence de  
conseils ESPAS

079 229 36 20

[www.espas.info](http://www.espas.info)

[contact@espas.info](mailto:contact@espas.info)

